

Canicule et sécurité au travail quelles nouveautés en prévention ?



Ce qu'il faut retenir
cette semaine

Bilan, nouveautés réglementaires et bonnes pratiques

www.1-one.fr



Un contexte exceptionnel

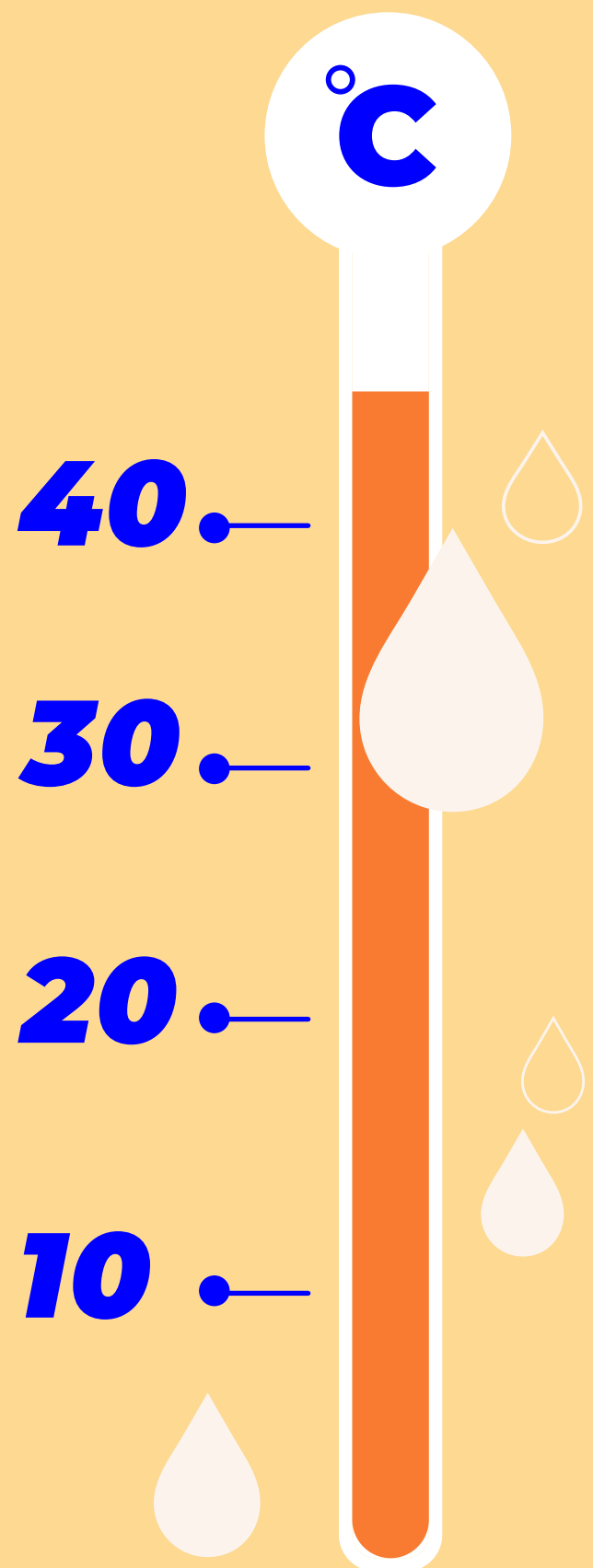
39 à 41 °C dans plusieurs départements
16 départements en alerte rouge

Travailleurs particulièrement exposés :
BTP, agriculture, agents municipaux, etc.



Conséquences concrètes sur le terrain

- Un ouvrier décédé à Besançon
- Multiplication des malaises signalés sur les chantiers
- Certaines collectivités ont suspendu temporairement les travaux



Ce que dit la nouvelle réglementation

Décret n°2025 482 (27 mai 2025) :
entrée en vigueur 01 juillet 2025



- Nouvelles obligations pour les employeurs publics dès que **Météo-France** déclenche un niveau d'alerte (jaune, orange, rouge)



Mesures concrètes à prévoir dans les plans d'action

⚠ Risque chaleur obligatoire dans le DUERP

La réglementation insiste sur des actions adaptées :

- Aménagement des horaires de travail
- Accès facilité à des points d'eau potable
- Mise à disposition de ventilateurs ou de zones de repos climatisées
- Suspension temporaire de certaines tâches physiques

www.l-one.fr



Bonnes pratiques à mettre en œuvre

- Suivre les alertes météo quotidiennement
- Répartir les tâches physiques tôt le matin
- Adapter les tenues et fournir des équipements spécifiques (EPI, protections individuelles)

Sensibiliser les équipes et managers aux signes d'alerte :

Les employeurs doivent s'assurer que les agents soient informés des risques liés à la canicule et des gestes de prévention (hydratation, pauses régulières, signalement de malaises, etc.).



Une communication interne claire devient obligatoire.



Et dans votre organisation ?

- Votre DUERP prend-il en compte les épisodes de chaleur extrême ?
- Vos équipes connaissent-elles les protocoles en cas de canicule ?
- Les managers sont-ils formés pour réagir efficacement ?



Prévenir, c'est agir !

**Prévenir, c'est protéger
vos équipes!**

